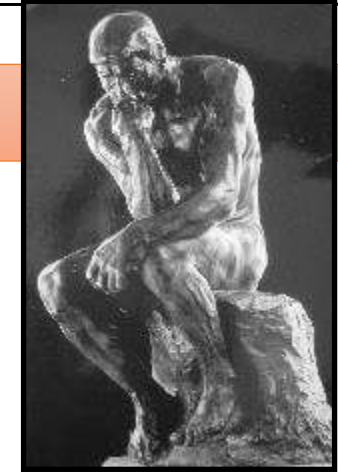
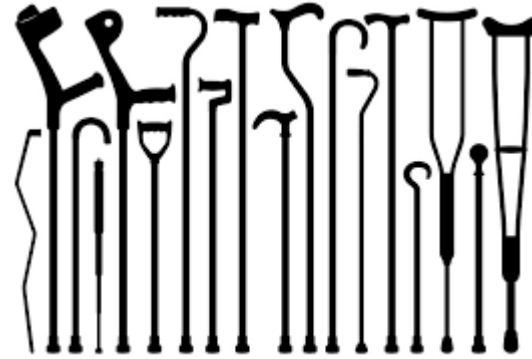


Les aides techniques à la marche



Unité PériOpératoire du Handicap
Services de MPR
Hôpital Raymond Poincaré
AP-HP, CIC-IT1429,
Garches, France

François Genêt, MD, PhD

Université Versailles Saint
Quentin en Yvelines,
« End:icap » U1179 INSERM,
UFR des Sciences de la Santé
– Simone Veil, Montigny le
Bretonneux, France



Des objectifs pédagogiques pour ce cours...

- Utilisation des Aides techniques en général
- Comment « comprendre » les aides techniques à la marche
 - Objectif aide à la marche (trouble de la commande motrice, trouble de l'équilibre, instabilité souvent définitive)
 - Objectif de décharge puis de remise en charge (postopératoire de protection, souvent temporaire)
- Les différents types de marche avec cannes
- Prescrire et savoir faire utiliser les Aides techniques de marche

Utilisation des Aides techniques en général

- Aides techniques/dispositifs médicaux,
- Outils, dispositifs ou aménagements fixes,
- Pour le mouvement, les AVQ, communiquer, assurer indépendance fonctionnelle, confort et sécurité,
- En réduisant les restrictions de participation liées à une limitation d'activité,
- Tout type de déficit. UN SEUL MOT D'ORDRE: doit s'intégrer dans le projet de vie du patient.

Utilisation des Aides techniques en général

[https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/30102020 - rapport denormandie-chevalier aides techniques.pdf](https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/30102020_-_rapport_denormandie-chevalier_aides_techniques.pdf)



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les Ministres

Paris, le 5. 12. 2019

N°réf. : D-19-030630

Monsieur,

Il nous faut considérer aujourd'hui les aides techniques¹ comme des accélérateurs de l'autonomie des personnes, pour la développer mais aussi la reconquérir. Ces aides permettent aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à leurs droits fondamentaux : pouvoir se déplacer, communiquer, s'alimenter, être scolarisé, poursuivre des études, vivre chez soi, être embauché.... autrement dit, être et rester les acteurs de leur vie.

Les aides techniques ne sont pas des options, des « plus » dans la vie des personnes en situation de handicap, mais bien des éléments incontournables de leur vie, parfois même des prolongements de leur propre corps.

Les progrès technologiques, qui pourtant constituent une source d'amélioration rapide et continue de leur quotidien, ne sont pas toujours pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap. En 2019, accéder à une aide technique adaptée à leur besoin relève d'un parcours du combattant pour un grand nombre de citoyens. Les personnes en situation de handicap bénéficient encore trop souvent de façon tardive de ces aides, souvent 18 mois après leur demande initiale, et ces dernières ne correspondent pas toujours très bien à leurs besoins et leurs usages, ce qui explique la non utilisation d'un nombre important d'aides techniques pourtant prescrites par des professionnels. Enfin le coût restant à leur charge peut constituer un frein dans leur acquisition.



Des aides techniques
pour l'autonomie des
personnes en situation
de handicap ou âgées :
Une réforme structurelle
indispensable

Dr Philippe Denormandie et Cécile Chevalier

Octobre 2020

Utilisation des Aides techniques en général

- Classification
 - Aide pour les soins personnels
 - lits, matelas, outils de transfert, lève malade, mais aussi incontinence soins de l'apparence...
 - Aides pour activités domestiques
 - alimentation, entretien maison...
 - Aides au déplacement
 - marche, fauteuil roulant, adaptations de véhicules, orientation
 - Aides adaptation logement
 - mobilier, accessoire, accessibilité...
 - Aides pour la communication, contrôle d'environnement, information, signalisation

Utilisation des Aides techniques en général

Prescription

S'intègre dans un projet de rééducation / réadaptation

Dimension symbolique/image handicap-différence

Explication et éducation du patient

Rôle du kinésithérapeute / de l'ergothérapeute/soignant de rééducation et du MPR+++

Replacer indication dans l'environnement du patient

Appropriation de l'AT: essai en situation

Circonstances d'utilisation

Aide technique et « récupération »

Utilisation des Aides techniques en général

- Cahier des charges
 - **Efficace**: aide réelle calée sur besoins réels
 - **Fiable**: robuste, léger, simple et sûre
 - **Ergonomique**: discrète, adaptée,
 - **Esthétique**: apparence
 - **Evolutive**: provisoire => définitif
 - **Essais+++**



Utilisation des Aides techniques en général

- **Rôle du médecin MPR:**

- Coordination du projet de vie du patient,
- Analyse déficiences, limitations activités et restrictions de participations,
- Synthèse des bilans et essais réalisés par les rééducateurs et contrat thérapeutique avec le patient,
- PRECRIPTEUR DES DM et AT: RESPONSABLE DE LA PRESCRIPTION
- Réévaluer +++



Objectif aide à la marche

(trouble de la commande motrice, trouble de l'équilibre, **instabilité souvent définitive**)

• De la plus stable à la moins stable:

- Sans pesanteur support immobiles
 - Suspension type lokomat®
- Sans pesanteur mobiles
 - Suspension types rails au plafond
 - Piscine
- Avec pesanteur support immobiles
 - Les barres parallèles



Objectif aide à la marche

(trouble de la commande motrice, trouble de l'équilibre, **instabilité souvent définitive**)

• De la plus stable à la moins stable:

- Avec pesanteur support mobiles
 - Large polygone de sustentation
 - Déambulateur sans roue / deux roues
 - Rollator (donc des freins)
 - Moins large polygone de sustentation
 - Canne quadripode
 - Canne tripode
 - Encore moins large polygone de sustentation (ne tient pas verticale seule)
 - Les cannes béquilles, axillaires
 - Les cannes à appui antébrachial



Objectif aide à la marche

(trouble de la commande motrice, trouble de l'équilibre, **instabilité souvent définitive**)

• De la plus stable à la moins stable:

- Sans pesanteur immobiles
 - Suspension type lokomat®
- Sans pesanteur mobiles
 - Suspension types rails au plafond
 - Piscine
- Avec pesanteur immobiles
 - Les barres parallèles
- Avec pesanteur mobiles
 - Large polygone de sustentation
 - Déambulateur sans roue / deux roues
 - Rollator (donc des freins)
 - Moins large polygone de sustentation
 - Canne quadripode
 - Canne tripode
 - Encore moins large polygone de sustentation (ne tient pas verticale seule)
 - Les cannes béquilles, axillaires
 - Les cannes à appui antébrachial
 - **Les cannes simples**



Quizz: qui a raison?

- Les Etats-Unis?



- L'Europe?



Objectif de décharge puis de remise en charge (postopératoire de protection, **souvent temporaire**)

- Possibilité d'adapter la charge sur les membres inférieurs
 - Appui contact = appui simulé
 - Appui partiel progressif
 - Appui protégé
 - Sevrage des appuis
 - => appui complet

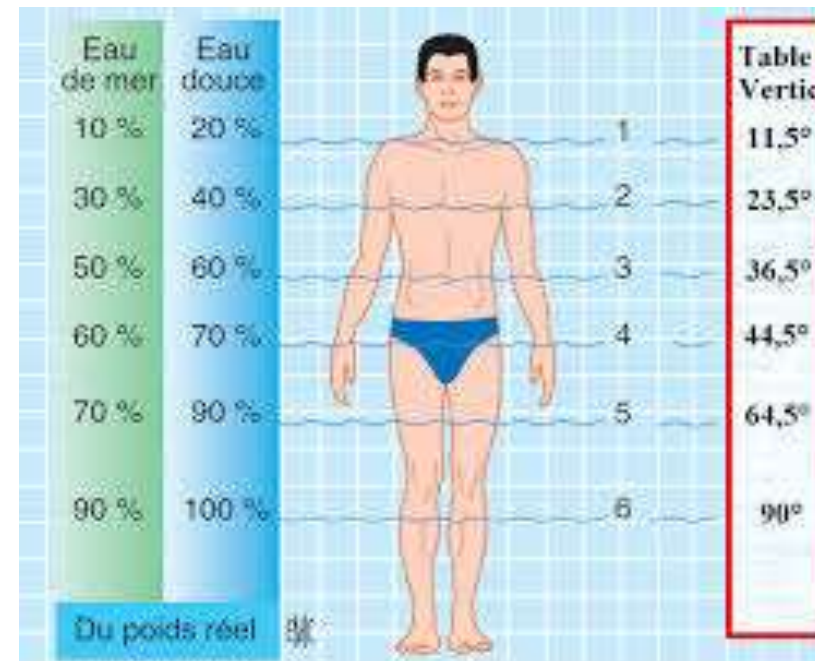


- Soulager l'appui
 - Déambulateur / barre parallèle = 1/8ème
 - Deux cannes anglaises 2/3/4 temps = 10 à 70% (pendulaire)
 - Canne anglaise retournée > 90%
 - Canne simple

Objectif de décharge puis de remise en charge (postopératoire de protection, **souvent temporaire**)

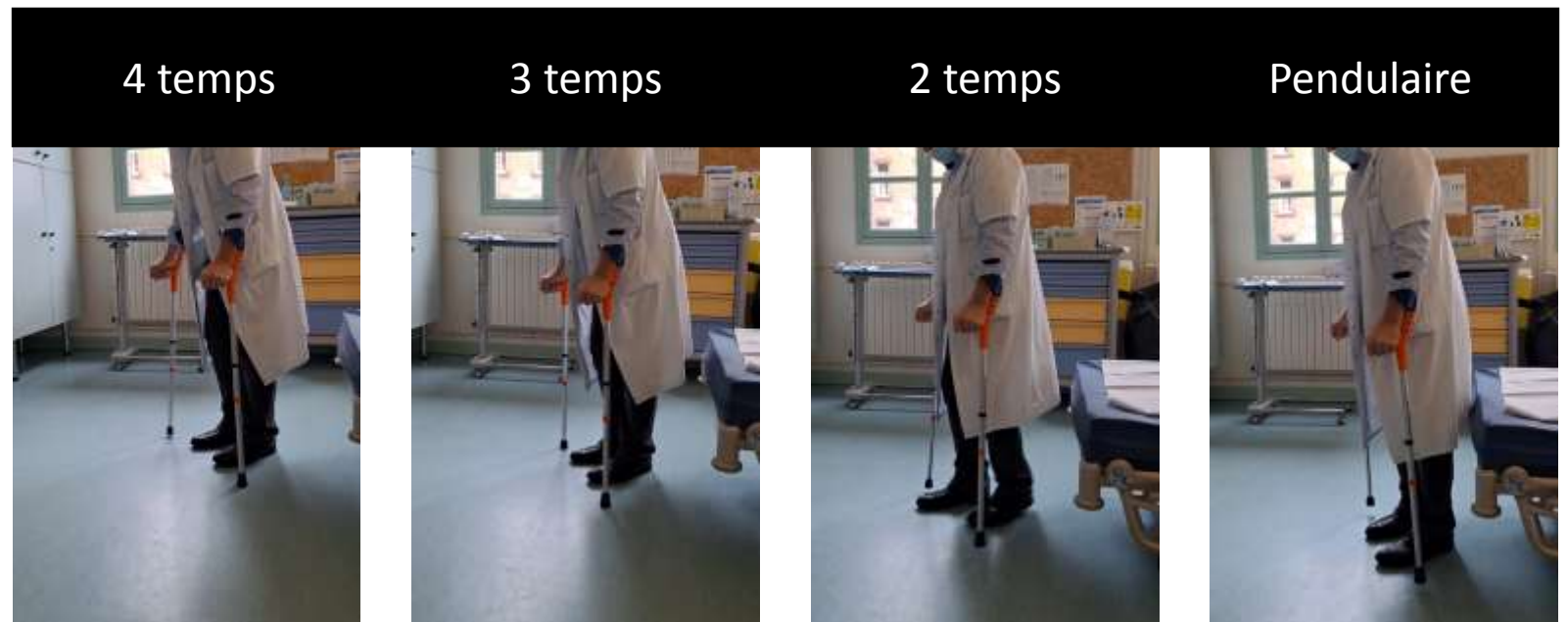
- Remise en charge
 - Verticalisation progressive
 - Espalier, table : sinus de l'angle ($30^\circ = 50\%$; 7^{ème} barreau)
 - Piscine

Plan incliné



Les différents types de marche avec cannes

- Une canne
 - En controlatéral, pas à l'amble
- Deux cannes:
 - 4 temps
 - 3 temps
 - 2 temps
 - Pendulaire



Prescrire et savoir faire Utiliser les Aides techniques de marche

- Prise en charge par l'assurance maladie
 - Produits figurant sur la LPP(Remboursables): lit médicalisé, chaise garde robe, lève malade, matelas anti-escarre, fauteuils roulants, cannes et déambulateurs
- Prise en charge via la MDPH
 - Autres équipements destinés à faciliter la vie au domicile: barres d'appui, rehausseurs, sièges de baignoire, outils informatiques.... Mais également, travaux...
- Prise en charge par les mutuelles LPPR®: Liste Produits et Prestations Remboursables
- Cas particulier des EHPAD:
 - Réintégration du forfait DM,
 - Utilisation du forfait par les EHPAD,
 - Obligation réglementaire sauf dispositif personnalisé,
 - Problèmes posés...

Merci pour votre attention...



La canne du docteur à la maison



Le rollator du héros